

Note des compétences

Nom : _____

Année d'examen : _____

Prénom : _____

Canton resp. de la formation : **FRIBOURG**

Date de naissance : _____

Entreprise formatrice : _____

Lieu d'origine : _____

Lieu : _____

Profession : **Assistante en pharmacie CFC / Assistant en pharmacie CFC**

Détermination de la note des compétences de la formation à la pratique professionnelle et des cours interentreprises selon l'art. 16 al. 3 de l'ordonnance sur formation professionnelle initiale et du plan de formation de 2006.

Compétences ¹⁾	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Somme	Note moyenne ³⁾
Cours interentreprises														
Entreprise formatrice														
2)					2)									: 12

Date : _____

Signature de la formatrice /
du formateur en entreprise : _____

- 1) Les notes des 12 compétences (**1 à 10 en entreprise / 11 à 12 à l'école**) sont arrondies à la demi-note ou à la note entière.
- 2) Les notes des compétences 4 et 9 sont définies par la moyenne des notes correspondantes obtenues dans l'entreprise et aux cours interentreprises (annexer justificatif des cours interentreprises).
- 3) La note des compétences correspond à la moyenne, arrondie à la première décimale, des notes attribuées à chacune des douze compétences.

Remarque : Les documents de qualification déterminant l'attribution de la note de compétence devront être conservés pendant une durée de 12 mois. Conformément aux indications de l'instance organisatrice des examens, ce formulaire est à retourner au canton responsable du contrat d'apprentissage: Service de la formation professionnelle, Madame Carmen Fasel, Derrière-les-Remparts 1, 1700 Fribourg, carmen.fasel@edufr.ch (jusqu'au 1er mai de l'année d'examen)